



COMPAGNIE DES ARCHERS DE SAINT-RAPHAËL

Honneur et Fraternité, Adresse et Courtoisie



La Compagnie des Archers de Saint Raphaël, a le plaisir de vous convier, en partenariat avec le CD 83 au :

CHAMPIONNAT DU VAR

Tir extérieur T.A.E.

Jeudi 30 Mai 2019

Qualificatif pour le Championnat de France

C.R.E.P.S. PACA DE BOULOURIS

(sur le grand stade d'athlétisme , capacité 24 cibles)

346 Boulevard des Mimosas, 83700 Saint Raphaël

Coordonnées : DMS : N 43°25'04'' E 06°48'46'

Rythme AB-CD ou rythme ABC selon le nombre d'archers

Horaires :

Ouverture du Greffe :8h

Contrôle du matériel et échauffement(30min) : 8h30

Début du tir : à la suite de l'échauffement

Après-midi (1h après la fin des qualifications) : duels

Proclamation des résultats : à l'issue des duels (vers 17h)

Distances et blasons

Catégorie	Arme	Distance	Blason
Poussins F&H / Benjamins 1 ^{ère} année de licence	Arc Classique	2x20mètres	80cm
Benjamins F&H / Minimes 1 ^{ère} année de licence		2x30mètres	80cm
Minimes F&H / Cadets 1 ^{ère} année de licence		2x40mètres	80cm
Cadets et Seniors 3 F&H		2x60mètres	122cm
Juniors-Seniors1-Seniors2 F&H		2x70mètres	122cm
Cadets-Juniors-Seniors 1/2/3 F&H	Arc à poulies	2x50mètres	80cm réduit au 5
Juniors-Seniors 1/2/3 F&H	Arc classique	2x50mètres	122cm
Cadets-Juniors-Seniors 1/2/3 F&H	Arc à poulies	2x50mètres	122cm

Inscription : préinscription obligatoire (au plus tard le 26/05/19) par mail : vamyr@free.fr

Pour toutes informations complémentaires : le Président Francesco Santoro :06.73.44.69.62

Tarifs : 15€ adultes / 12€ jeunes (juniors compris)

Règlement par chèque à l'ordre de : « les Archers de Saint Raphaël ». Les archers réglant par chèque seront prioritaires.

Règlement sur place (tout désistement non justifié après la date de clôture des inscriptions engendrera le règlement obligatoire du club) [Prière de nous prévenir en cas de désistement](#) .

Tenue : Tenue blanche ou de club obligatoire .

Restauration : PAS DE BUVETTE Possibilité de se restaurer au C.R.E.P.S. (repas self = 12€) Repas à réserver en même temps que l'inscription.

Selon les règles du C.R.E.P.S. il est strictement interdit de se restaurer dans l'enceinte du C.R.E.P.S.

Récompenses : aux 3 premiers de chaque catégorie.

Le Maire de Saint Raphaël, Monsieur Frédéric Masquelier, nous fera l'honneur d'être présent pour la remise des médailles. Une coupe sera décernée au meilleur archer en arc classique et au meilleur archer en arc à poulies de ce Championnat du Var.



COMPAGNIE DES ARCHERS DE SAINT-RAPHAËL
Honneur et Fraternité, Adresse et Courtoisie



Nom du club :

Nom/prénom	N°licence	Catégorie	Distance	Arme CL / AP	Repas Self Oui / non